



Abonnement téléphonique d'un ex concubin restant à ma charge

Par **jadly**, le **04/08/2011 à 13:27**

Bonjour,
L'année dernière, afin d'aider mon ami en difficulté financière, je lui ai pris, à mon nom, un abonnement auprès d'un opérateur mobile. Nous étions convenu qu'une fois sa situation stabilisée, il prendrait à sa charge l'abonnement en faisant un transfert de propriété. Sa situation s'est améliorée, mais depuis que nous nous sommes séparés, il utilise le téléphone et l'abonnement, esquive mes appels pour régler la situation en remplissant le formulaire de transfert. Je suis donc à la charge d'un abonnement téléphonique que je n'utilise pas, il ne m'a bien entendu pas remboursé les sommes prélevées. Ai-je un recours?
Merci pour votre aide

Par **mimi493**, le **04/08/2011 à 13:55**

résiliez l'abonnement et faites dès maintenant une déclaration de perte (pas de vol) de la carte SIM (comme ça, il ne pourra plus appeler)

Par **jadly**, le **04/08/2011 à 13:58**

Oui merci beaucoup pour votre réponse, j'y ai pensé mais je me retrouve dans ce cas avec une carte sim pendant encore un an, date de fin d'engagement et sans moyens de récupérer les sommes déjà versées

Par **mimi493**, le **04/08/2011 à 14:02**

Certes, mais au moins vous n'aurez plus à payer des consommations en plus, vous limitez les dégats

Par **jadly**, le **04/08/2011 à 14:03**

Oui c'est juste en effet

Par **amira**, le **04/08/2011 à 14:20**

Bonjour rnpour votre abonnement vous allez voir votre opérateur pour récupérer votre SIM et après un an d'engagement vous pouvez résilier et vous payer 25% des mois restant grâce à la loi chatel (s'il y a un engagement de 24mois)

Par **jadly**, le **06/08/2011 à 21:34**

Je crois en effet que c'est le mieux que je puisse faire, je crains que ma générosité restera purement gratuite et qu'il n'y ai guère moyen de récupérer mon argent, alors autant m'appliquer à en perdre le moins possible. Merci beaucoup pour votre réponse.